

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 30 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DDEEES 122 Subvention avec convention entre la Ville de Paris et l'Institut National des Métiers d'Art pour l'organisation des Journées des Métiers d'Art (12e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature d'une convention entre la Ville de Paris et l'Institut National des Métiers d'Art et l'attribution d'une subvention pour l'organisation des Journées des Métiers d'Art ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN SOLAL au nom de la 2eme Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'Institut Nationale des Métiers d'Art; 23 Avenue Daumesnil à Paris 12e arrondissement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'Institut Nationale des Métiers d'Art (2011-DDEEES-122, Dossier n° 2011- 03178, n° Tiers : D09612, n° SIMPA : 20311).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004, du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris exercice 2011.